



Calcul et paiement des heures supplémentaires

Par **amicka**, le **29/01/2009** à **14:10**

Bonjour; je travail comme chauffeur livreur dans une entreprise, qui m'impose des heures supplémentaires (du fait de ne pas pouvoir maîtriser les commandes qui sont faites la veille pour le lendemain et le nombres de clients à livrer (de 10 à 30 suivant les jours) et ces heures ne sont payées qu'une fois l'an. Si je termine ma journée plus tôt ses heures non effectuées, sont amputées sur mon total d'heures sup. on m'impose des jours de repos aléatoire en fonction des besoins de l'entreprise et encore une fois ces heures sont décompté de mes heures sup. certain jours sont des jours astreints ou je ne peux refuser de faire des heures sup. je suis embauché en CDI depuis le 03 septembre 2008, avec une période de 1 mois d'essai contrat signé sur une base de 152 heures/mois réparties sur 6 jours travaillés par semaines . Aujourd'hui j'apprends par mon chef qu'une dizaine d'heures sup. m'ont été retirées (en fait près d'une vingtaine au compteur de la pointeuse sur mon cumul)sous le prétexte que" je passe trop de temps dans l'entreprise, entre le moment ou mon camion en franchit l'enceinte

(balise GPS Oblige) et le moment ou je pointe" sachant que je suis tenu de nettoyer mon véhicule sous peine de perdre la prime qui m'est attribuée pour le faire. mon salaire est de 1450€ brut prime d'habillement 14,50€ et prime entretien du camion incluse vous comprendrez donc que ses heures sont vitales pour moi et que après être arrivé a + de 120h sup. fin décembre, je me retrouve a 83 aujourd'hui les comptes ayant été arrêtés au 31 déc 2008 je n'ai que des relevés de mes pointages comme outil de controle, et que suivant les mois de une a trois heures sup. me sont payées sur mon bulletin de paye.

"ma" question est la suivante: est'ce que quelque chose est légal la dedans???

merci par avance, des réponses que vous pourrez m'apporter...

Sincèrement; Micka